



Mise à pied disciplinaire

Par diego1324

Bonjour, je viens d'être élu délégué du personnel. J'ai un employé qui vient de recevoir un courrier de mise à pied disciplinaire. Il conteste avoir insulté son collègue, l'avait même taper ou bousculé avant qu'il réponde par une insulte. Que faire ? Merci

Par ESP

Bonjour
Si vous êtes syndiqué, votre syndicat dispose de moyens pour vous informer, sinon, contactez l'inspection du travail.

Par diego1324

Merci de votre réponse.
Cordialement
Diego

Par janus2

Bonjour,
Le salarié a du être convoqué à un entretien préalable à sanction durant lequel il a pu s'expliquer. A priori, ses explications n'ont pas convaincu l'employeur.
Si le salarié conteste la sanction, il peut, dans un premier temps envoyer une LRAR à l'employeur, puis, si la sanction n'est pas levée, saisir le conseil des Prud'hommes.